



Dijon, le 02 JAN 2012

Nos Réf : FR/OCH/MFD

Madame, Monsieur,

Parce que l'enjeu de l'effet de serre ne trouvera pas de solution sans un engagement de tous, associations, entreprises, collectivités et autres institutions, il est primordial que chaque acteur de notre agglomération se mobilise, chacun avec les leviers qui sont les siens.

C'est dans cet esprit que je vous ai adressé, en octobre dernier, un courrier d'invitation à signer la charte du « Plan Climat Energie Territorial » du Grand Dijon. Cette charte, votée le 17 Novembre dernier par le Grand Dijon, vise à identifier, structurer puis développer nos collaborations autour des sujets de l'énergie et du climat.

Je tiens d'ailleurs à remercier celles et ceux d'entre vous qui se sont déjà engagés à agir dans ce cadre. Cette adhésion aux objectifs de notre plan climat est vitale pour que nous puissions atteindre l'objectif ambitieux des 3x20 d'ici 2020 : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans notre bouquet énergétique.

La signature de cette charte interviendra à l'occasion de la prochaine journée Illico2 à laquelle je vous invite et qui se déroulera le :

Jeudi 9 février 2012 de 9 h à 13 h au Grand Dijon

Cette journée, orientée vers l'engagement des acteurs de notre territoire, marquera un nouveau tournant dans la mise en oeuvre de notre plan climat.

Si vous souhaitez être signataire de cette charte pour construire ensemble une agglomération durable et douce à vivre, je vous invite à contacter d'ici le 25 janvier 2012 Mlle Oanez CODET-HACHE, chef de projet écologie urbaine (au : 03 80 74 59 36 ou par mail : ocodet-hache@grand-dijon.fr).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

François REBSAMEN

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

40, avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 Dijon Cedex - Téléphone : 03 80 50 35 35 - Télécopie : 03 80 50 13 36

Mél : contact@grand-dijon.fr - Site Internet : www.grand-dijon.fr

Divia : Liane 2 - arrêt « LA FAYETTE - LE GRAND DIJON »